N°	22	05	05

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

12 mai 2022

Date du Conseil Municipal

18 MAI 2022

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----28

Votants -----33

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-huit mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT, FRAUX.

A l'exception de :
Madame LOILLIEUX qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Madame CHUPIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Monsieur MORVAN qui a donné pouvoir à Monsieur RAHER.
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur CAUCHY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

5/ EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « QUAI DES ARTS » ET « ENERGIES RENOUVELABLES » – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Le budget supplémentaire présente un triple objet :
- La reprise des résultats et des restes à réaliser tels que constatés au compte administratif 2021.
- La prise en compte des notifications officielles intervenues depuis le vote du budget primitif 2022.
- L'intégration d'ajustements de crédits prenant la forme de virements de crédits entre chapitres budgétaires ou d'inscriptions nouvelles.

Les trois budgets sont concernés par le budget supplémentaire.

Pour le budget principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 011	Charges à caractère général	20 228,36	chap.73	Impôts et taxes	100 000,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	6 858,00	chap. 74	Dotations et participations	-46 237,00
chap. 67	Charges exceptionnelles	744,00	chap. 75	Autres produits de gestion courante	0,00
chap. 014	Atténuations de produits	24 574,00	chap. 77	Produits exceptionnels	744,00
			chap. 002	Résultat de fonctionnement reporté	3 481 140,09
	Total Dépenses réelles	**52 404,36**		**Total Recettes réelles**	**3 535 647,09**
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transferts entre sections	0,00	chap. 042	Transferts entre sections	0,00
chap. 023	Virement à la section d'investissement	3 483 242,73			
	Total Dépenses d'ordre	**3 483 242,73**		**Total Recettes d'ordre**	**0,00**
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 535 647,09		TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 535 647,09
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 20	Immobilisations incorporelles	153 602,36	chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 100 000,00
chap. 204	Subventions d'équipement versées	357 447,01	chap. 13	Subventions d' Investissement reçues	528 137,28
chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	3 056 180,00	chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	-2 154 764,98
chap. 21	Immobilisations corporelles	3 593 238,71			
chap. 23	Immobilisations en cours	34 808,41	chap. 23	Immobilisations en cours	0,00
chap. 26	Participations, créances rattachées à des participations	300,00			
chap. 27	Autres immobilisations financières	0,00	chap. 27	Autres immobilisations financières	58 038,71
chap. 45	Opérations sous mandat	6 646,08	chap. 45	Opérations sous mandat	6 646,08
chap. 020	Dépenses imprévues	0,00	chap. 024	Produits des cessions d'immobilisations	55 722,00
chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	221 170,36	chap. 001	Excédent d'investissement reporté	2 346 371,11
	Total Dépenses réelles	**7 423 392,93**		**Total Recettes réelles**	**3 940 150,20**
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION					
chap. 041	Transferts à l' intérieur de la section	350 415,00	chap. 041	Transferts à l' intérieur de la section	350 415,00
	Total Dépenses d'ordre	**350 415**		**Total Recettes d'ordre**	**350 415**
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transferts entre sections	0,00	chap. 040	Transferts entre sections	0,00
			chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	3 483 242,73
	Total Dépenses d'ordre	**0,00**		**Total Recettes d'ordre**	**3 483 242,73**
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 773 807,93		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	7 773 807,93

En fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 536 K€.
Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement composées :

- Du report d'une partie du résultat 2021 (3 481 K€).
- Du produit fiscal (+ 100 K€) suite à la notification des bases prévisionnelles.
- Des dotations (- 46 K€) selon notification : DGF - 54 K€ et compensation aux titres des exonérations taxes foncières + 8 K€.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, les restes à réaliser de 2021 (15 K€) sont intégrés au chapitre 011 du budget supplémentaire 2022 dans lequel sont principalement inscrits 4 K€ pour la tenue des nouveaux agents de la Police Municipale, 7 K€ pour la commission sur emprunt et 6 K€ sont transférés au chapitre 65 dans le cadre de la comptabilisation des flux croisés et redevances pour licences informatiques. Aussi, 25 K€ sont inscrits au chapitre 014 concernant l'ajustement du reversement 2021 sur les paris hippiques à la Société des Courses Hippiques.
Enfin, des mouvements sur les chapitres exceptionnels se compensent en dépenses comme en recettes (0,7 K€).

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par l'amélioration du virement à la section d'investissement de 3 483 K€ (chapitre 023).

En investissement :

Le budget supplémentaire reprend, pour l'essentiel, en dépenses :
- Les restes à réaliser (6 431 K€).
  - Des crédits complémentaires pour l'achat des chalets (23 K€), du matériel informatique lié à des ouvertures de classe (4K€), des gilets pare-balles de la Police Municipale (1 K€), des acquisitions de logiciel.
  - L'inscription de 65 K€ pour remplacer le véhicule volé faisant l'objet d'un remboursement par l'assurance.
  - L'attribution du marché pour la rénovation du minigolf pour 185 K€.
  - L'ajustement des crédits de paiement et des autorisations de programme eu égard aux réalisations effectives de 2021 : 291 K€ pour le cinéma, 162 K€ pour le cœur de ville et 30 K€ pour les tribunes de l'hippodrome.
  - L'apurement du compte 1069 figurant au compte de gestion dans le cadre du passage à la M57 pour 221 K€.

Quant aux recettes, elles sont constituées notamment de :
- L'affectation du résultat 2021 pour 3 100 K€.
- Les restes à réaliser (1 054 K€).
- L'excédent d'investissement (2 346 K€).
- L'attribution de subventions pour l'acquisition de capteurs CO2 dans les écoles (5 K€).
- L'indemnisation du véhicule volé (56 K€).
- Des ajustements du remboursement de l'avance du budget annexe « Energies Renouvelables » (- 6 K€) et de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2022 (- 2 618 K€).

Des crédits sont également prévus pour des opérations d'ordre concernant la mise à jour des comptes d'immobilisation dans le cadre du passage à la M57 et du transfert d'immobilisations entre chapitres budgétaires (350 K€).

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription de crédits au chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » pour 3 483 K€.

Pour le budget annexe Quai des Arts :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
chap. 012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	chap. 74	Dotations et participations	0,00
chap. 65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	chap. 77	Produits exceptionnels	0,00
chap. 022	Dépenses imprévues	48 547,92	chap. 002	Résultat de fonctionnement	59 547,92
	Total Dépenses réelles	**54 547,92**		**Total Recettes réelles**	**59 547,92**
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 042	Transfert entre sections	5 000,00	chap. 042	Transfert entre sections	0,00
	Total Dépenses d'ordre	**5 000,00**		**Total Recettes d'ordre**	**0,00**
	TOTAL SECTION	59 547,92		TOTAL SECTION	59 547,92
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 21	Immobilisations corporelles	2 738,89	chap. 13	Subventions d' Investissement reçues	
chap. 23	Immobilisations en cours	391 212,66	chap. 001	Résultat d'Investissement	388 951,55
	Total Dépenses réelles	**393 951,55**		**Total Recettes réelles**	**388 951,55**
OPERATIONS D'ORDRE					
chap. 040	Transfert entre sections	0,00	chap. 040	Transfert entre sections	5 000,00
	Total dépenses d'ordre	**0,00**		**Total Recettes d'ordre**	**5 000,00**
	TOTAL SECTION	393 951,55		TOTAL SECTION	393 951,55

Comme pour le budget principal, ce budget supplémentaire reprend les résultats 2021, soit des excédents de fonctionnement de 60 K€ et d'investissement de 389 K€.

Il est à noter que 6 K€ de crédits sont inscrits en dépenses afin de faire face aux éventuelles demandes de remboursement par les usagers qui ont vu les spectacles auxquels ils devaient participer être annulés pendant la crise sanitaire.

Les dépenses d'ordre sont abondées à hauteur de 5 K€ correspondant à un complément de crédits pour les dotations aux amortissements suite au transfert des biens inscrits au chapitre 23 vers le 21 dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par l'inscription de dépenses imprévues (49 K€). Quant à celui de la section d'investissement, il est atteint par l'inscription de crédits lié au remplacement du système d'éclairage (3 K€) et d'autres n'ayant pas vocation à être réalisés (391 K€).

Pour le budget annexe Energies renouvelables :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
OPERATIONS REELLES					
Gestion des Services					
	Total Dépenses réelles	**0,00**		**Total Recettes réelles**	**0,00**
OPERATIONS D'ORDRE					
	Total Dépenses d'ordre	**0,00**		**Total Recettes d'ordre**	**0,00**
	TOTAL SECTION	0,00		TOTAL SECTION	0,00
SECTION D'INVESTISSEMENT					
OPERATIONS REELLES					
chap. 16	Autres dettes	58 038,71	chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 269,22
chap. 21	Immobilisations corporelles	0,00	chap. 001	Résultat d'investissement	52 769,49
	Total Dépenses réelles	**58 038,71**		**Total Recettes réelles**	**58 038,71**
OPERATIONS D'ORDRE					
	Total dépenses d'ordre	**0,00**		**Total Recettes d'ordre**	**0,00**
	TOTAL SECTION	58 038,71		TOTAL SECTION	58 038,71

Les inscriptions de crédits sont uniquement en section d'investissement.
Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées de la reprise de résultat d'investissement 2021 pour 53 K€ et l'affectation du résultat de fonctionnement 2021 pour 5 K€.

Les dépenses d'investissement sont composées au chapitre 16, des restes à réaliser 2021 pour 64 K€ et de l'ajustement du remboursement de l'avance du budget principal pour - 6 K€.

Cette dernière sera remboursée au budget principal en fonction du niveau de production des panneaux solaires.

<u>DELIBERATION :</u>

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,
⇨Vu la délibération n°21.12.09 du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022,
⇨Vu la délibération n°22.05.03 du Conseil Municipal en date du 18 mai 2022 approuvant le compte administratif 2021,

⇨Vu la délibération n°22.05.04 du Conseil Municipal en date du 18 mai 2022 d'affectation des résultats de l'exercice 2021,
⇨Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 11 mai 2022,
⇨Considérant le compte administratif 2021 soumis à l'assemblée délibérante,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2022, pour le budget principal et les budgets annexes « Quai des Arts » et « Energies Renouvelables », section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres comme suit :

Pour le budget principal :

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 3 535 647,09 €, approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX et Monsieur BELLIOT),
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 7 773 807,93 €, approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX et Monsieur BELLIOT),

Pour le budget annexe « Quai des Arts » :

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 59 547,92 €, approbation à l'unanimité,
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 393 951,55 €, approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX et Monsieur BELLIOT),

Pour le budget annexe « Energies Renouvelables » :

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 0 €, approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX et Monsieur BELLIOT),
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 58 038,71 €, approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Madame FRAUX et Monsieur BELLIOT),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Précise que l'avance reçue par le budget annexe « Energies Renouvelables » du budget principal sera remboursée par les excédents de recettes générées par la vente d'électricité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.